

## STAMM DU 30 JANVIER 2016 AU PALLADIUM

Le président André GOSSAUER (AG) introduit la réunion qui rassemble quelque 20 personnes.  
Il excuse l'absence d'Olivier WERMEILLE.

- 1) **TR2** : AG informe l'assemblée de la décision du Conseil d'Etat (CE) tombée dans la deuxième quinzaine de janvier. Une quinzaine des 31 recourants se sont vu signifier l'irrecevabilité de leurs recours car sans objet puisque le montant du bordereau était de 0.-. Dans ce cas, Me Couchepin conseille de ne pas continuer la procédure.

Pour les recours sur des factures de montant supérieur à 0.-, François PIDOUX (FP) commente les décisions du CE, relève la pauvreté de l'argumentation juridique qui évite de se référer souvent à la jurisprudence et aux commentaires des auteurs qui font référence ou tout simplement élude les problématiques en jeu pour se contenter d'affirmations tout en n'apportant souvent aucunes réponses aux griefs formulés par les recourants. Me COUCHEPIN est extrêmement frustré par cette décision et souhaite vivement que les recourants dont les recours ont été rejetés saisissent la cour de droit public du Tribunal cantonal. En effet, les arguments du CE ne sont pas ceux d'un tribunal, ce qui n'est guère surprenant, puisque c'est le CE qui a homologué le règlement RRPS. Le Tribunal cantonal devra répondre de manière circonstanciée et complète aux arguments des recourants.

Me Couchepin demandera un forfait de CHF 500.- pour ses honoraires par recours, auxquels s'ajoutent les frais de procédure, estimés à CHF 800.- par recourant. Il gardera les dépens obtenus estimés à CHF 300.- par recours en cas de victoire, ce pour compenser le risque financier qu'il prend.

Le comité de l'APCACH a décidé, en commun accord avec Claude Demole, l'initiateur du fond « Participation à l'étude juridique », de contribuer par CHF 500.- de ce fond pour chaque recours, de manière à encourager ceux des membres de l'APCACH déboutés par le CE à recourir. AG rappelle que ce fond n'appartient pas à l'APCACH.

Une discussion animée s'ensuit d'où il ressort un profond regret que la Commune n'ait pas saisi l'opportunité d'annuler ce règlement RRPS au vu de l'étude du STVDI (Système touristique de la Vallée d'Illiciez) qui va, dans sa dernière phase, devoir plancher sur le financement du tourisme de la vallée, financement qui va être le même pour les 3 communes concernées. Donc le RRPS sera de toutes manières touché par cela !

AG précise qu'en tant que représentant des résidents secondaires dans STVDI, il a déjà insisté que les membres du groupe de travail soient impliqués dans la planification du financement à venir, ce que la nouvelle loi sur le tourisme du Valais exige au demeurant. C'est en effet une occasion idéale pour les autorités communales d'impliquer ces gens, puisqu'ils ont participé aux travaux du STVDI.

### 2) Divers :

AG rappelle que la loi fédérale sur les résidences secondaires a été adoptée par le parlement. Elle stipule notamment qu'on peut agrandir sa R2 jusqu'à 30%, pour autant qu'on respecte les règlements de construction locaux. Cela a une conséquence importante pour le Valais : la valeur cadastrale est alors mise à jour et vu les valeurs extrêmement basses des valeurs cadastrales dans le canton, elle peut alors augmenter de manière substantielle. Un membre de l'APCACH l'a

appris à ses dépens : sa valeur a augmenté d'un facteur 5 !

Pierre STAMPFLI, membre de l'APCACH, a annoncé son intention de rejoindre le comité de l'APCACH à la fin de sa carrière professionnelle fin juin 2016. Il est chaleureusement applaudi, son élection sera entérinée à notre assemblée d'été le 6 août 2016, après que le comité l'ait reçu.

L'apéro est servi avec des plats de la Cavagne offerts par Yves Delaunay (YD) qui engage les intéressés à visiter l'exposition Inuit à l'Espace Raiffeisen, ce qu'AG conseille vivement, ayant particulièrement apprécié le cadre de l'exposition fait de dessins d'enfants de Champéry illustrant des légendes inuites.

YD rappelle que jeudi 11 février à 20h00, des films sur les Inuits seront présentés à la salle paroissiale, dont le fameux film de 1929 qui est considéré comme le premier documentaire.

Le prochain stamm est prévu le samedi 27 février 2016 à 17h00 dans la salle des séminaires du Palladium.

*FP/AG – 1.2.16*